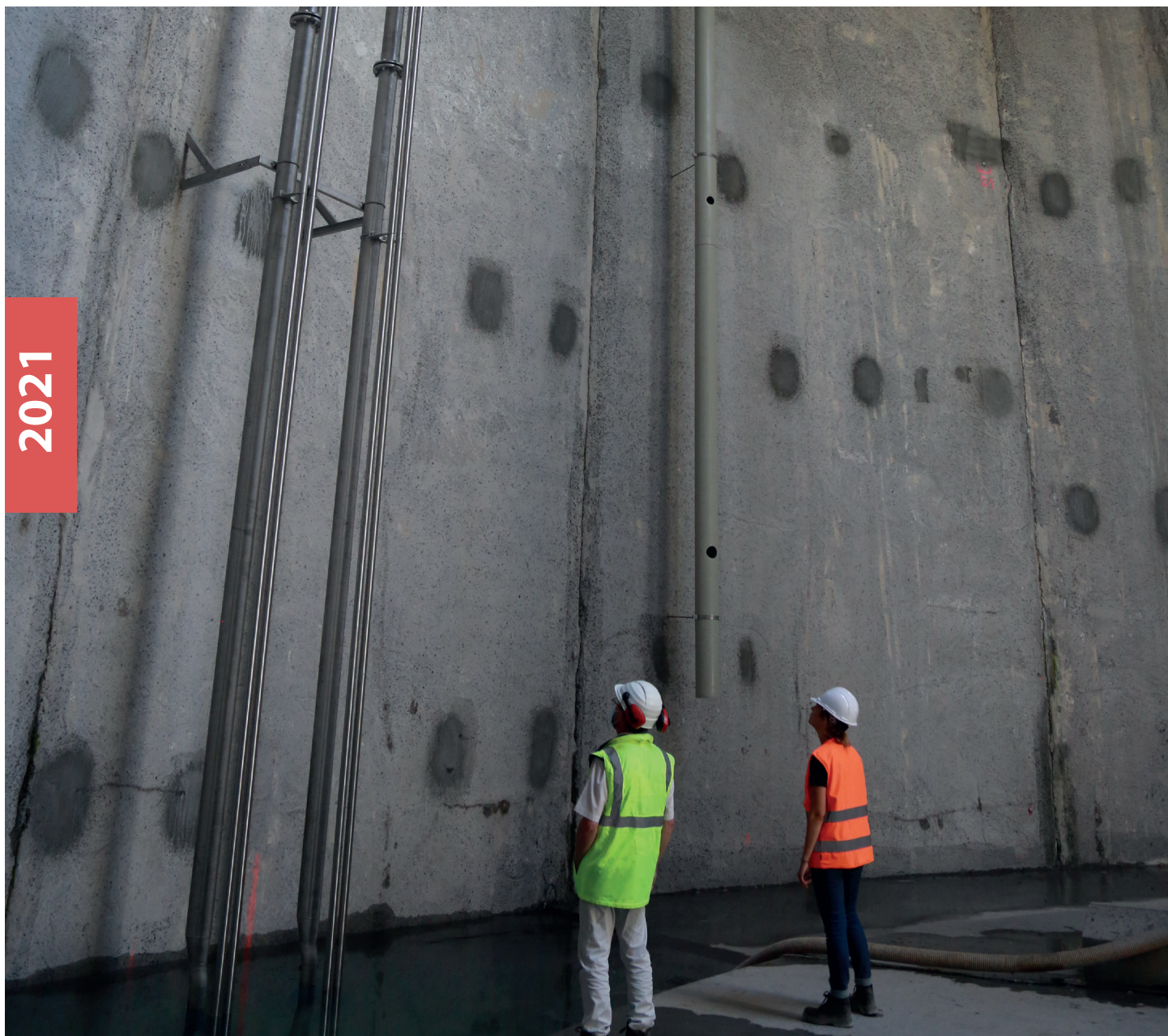


2021



RAPPORT ANNUEL

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT



Communauté d'Agglomération

Lens-Liévin

s o m m a i r e

PRÉAMBULE	03
PRÉSENTATION	04
LE SUIVI DES OPÉRATEURS	06
LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET DES USAGERS	06
Le forum national de gestion des eaux pluviales	
La pédagogie par le street-art	
La gestion des actes d'urbanisme	
Accompagnement des grands projets	
BILAN TECHNIQUE 2021	
Bilan global	09
Bilan par système d'assainissement Mazingarbe	11
Bilan par système d'assainissement Wingles	13
Bilan par système d'assainissement Loison-sous-Lens	15
Bilan par système d'assainissement Fouquières-lez-Lens	17
TRAVAUX	19
Assainissement	
Travaux neufs assainissement	
Perspectives 2022	21
ÉLÉMENTS DE TARIFICATION ET DE FACTURATION - LE PRIX DE L'EAU	22
BILAN FINANCIER DU BUDGET ASSAINISSEMENT	23
INDICATEURS DE PERFORMANCES	24



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement | Application de l'article L-2224-5 du CGCT

- Directeur de la publication : Sylvain Robert
Président de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
- Directrice d'édition : Marie-Francine François, *Directrice Générale des Services*
- Publication | PAO-Design : Nicolas Dionet, Anthony Vermusse - *Direction de la Communication*
- Coordination : Gaëtan Boyer, *Directeur Eau & Assainissement*
- Rédaction | Direction Eau & Assainissement

P r é a m b u l e

L'année 2021 fut une année de réalisation de projets pour le service public d'assainissement de notre Communauté d'agglomération.

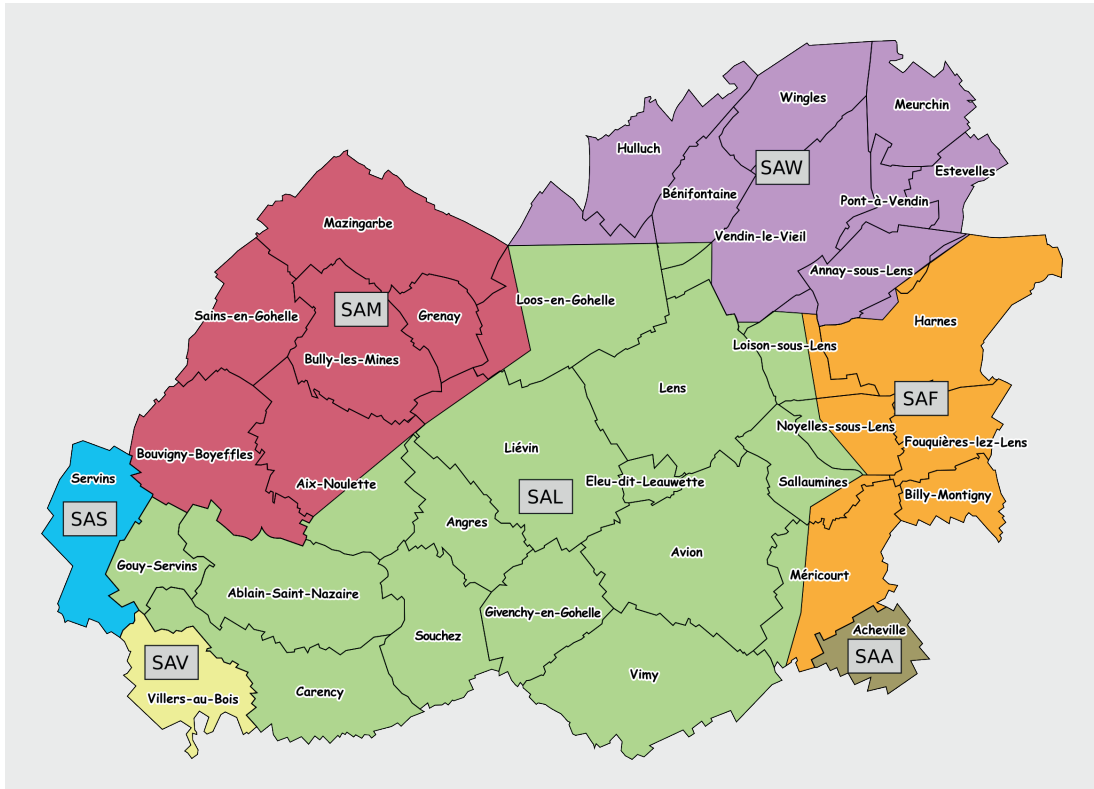
Les travaux du poste Hoche à Loos-en-Gohelle ont débuté et permettront de réduire significativement les pollutions au milieu naturel tout en préservant nos ressources en eau.

Après s'être engagé formellement en 2020 pour le choix du critère de conformité pour nos systèmes d'assainissement, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015, la CALL a concrétisé le plan d'actions lié à ces objectifs. Le nouveau contrat de concession de service public du service public d'assainissement a débuté en mai 2021 et permet d'agir massivement et rapidement sur ce plan d'action, conformément au choix des élus.

Aussi, l'année 2021 a vu la construction d'une équipe de techniciens permettant d'apporter un meilleur service à nos usagers, qu'ils soient domestiques ou non, tout en assurant une sensibilisation renforcée auprès des acteurs du territoire. Pour la première fois en effet, la CALL a accueilli, au stade Bollaert, le forum national de gestion des eaux pluviales, qui a réuni les plus grands experts français autour de ces questions.

PRÉSENTATION

Le territoire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin est couvert par 8 Systèmes d'assainissement (plus un en cours à Gouy-Servins). La topographie de l'agglomération a conduit à distinguer plusieurs systèmes d'assainissement (un système d'assainissement est un réseau de collecte et un système de traitement) correspondant pour l'essentiel au réseau hydrographique du territoire.



Le système d'assainissement de Mazingarbe (SAM) correspond au bassin versant du Surgeon. Il collecte également les effluents des communes de Vermelles et Noyelles-les-Vermelles de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay Artois-Lys Romane. Les effluents sont traités par l'usine de dépollution située à Mazingarbe (capacité équivalent à 42 000 EH). Cette station dispose d'une autorisation préfectorale en date du 08/12/98. La procédure de renouvellement de l'autorisation du système d'assainissement a été lancée en 2018. L'exutoire de ce système d'assainissement est le Surgeon.

Les systèmes d'assainissement de Wingles (SAW) partagent la même usine de dépollution située à Wingles (capacité équivalent à 38 000 EH). Ce système dispose d'une autorisation préfectorale globale (collecte et traitement) en date du 30/11/06. L'exutoire de ce système d'assainissement est le canal de la Deûle.

Le système d'assainissement de Loison-sous-Lens (SAL) correspond au bassin versant de la Souchez. En grande partie, les effluents sont traités par l'usine de dépollution de Loison-sous-Lens (capacité 117 000 EH), à l'exception des effluents de Gouy-Servins, Servins et Villers-au-Bois qui sont traités sur place par lagunage ou biodisques. Les systèmes d'assainissement de Gouy-Servins, Servins et Villers-au-bois disposent chacun d'un récépissé de déclaration. Le système de traitement de l'usine de dépollution de Loison dispose d'une autorisation préfectorale (décembre 2010). Le système de collecte doit être régularisé dans le cadre de la procédure qui a démarré en 2019. L'exutoire est le canal de Lens.

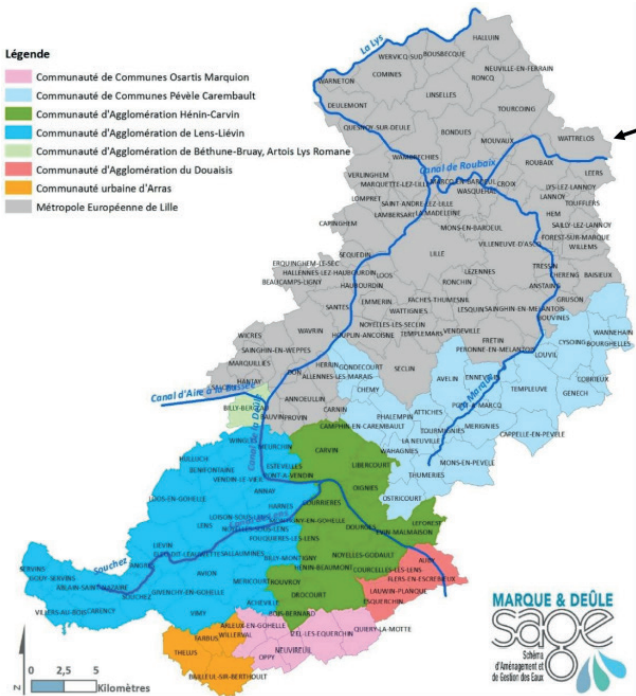
Le système d'assainissement de Fouquières-lez-Lens (SAF) est situé à l'Est de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Il collecte également pour partie les effluents de Courrières, Montigny-en-Gohelle et Rouvroy de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin. Ces effluents sont traités par l'usine de dépollution de Fouquières-lez-Lens (68 000 EH) dont l'exutoire est le canal de Lens, à l'exception des effluents d'Acheville qui sont traités sur place par lagunage. Le système d'assainissement d'Acheville dispose d'un récépissé de déclaration. Le système d'assainissement de l'usine de dépollution de Fouquières dispose d'une autorisation préfectorale globale (collecte et traitement) en date du 23/04/13.

Les procédures d'autosurveillance ont été validées pour tous les systèmes d'assainissement (station d'épuration et réseau).

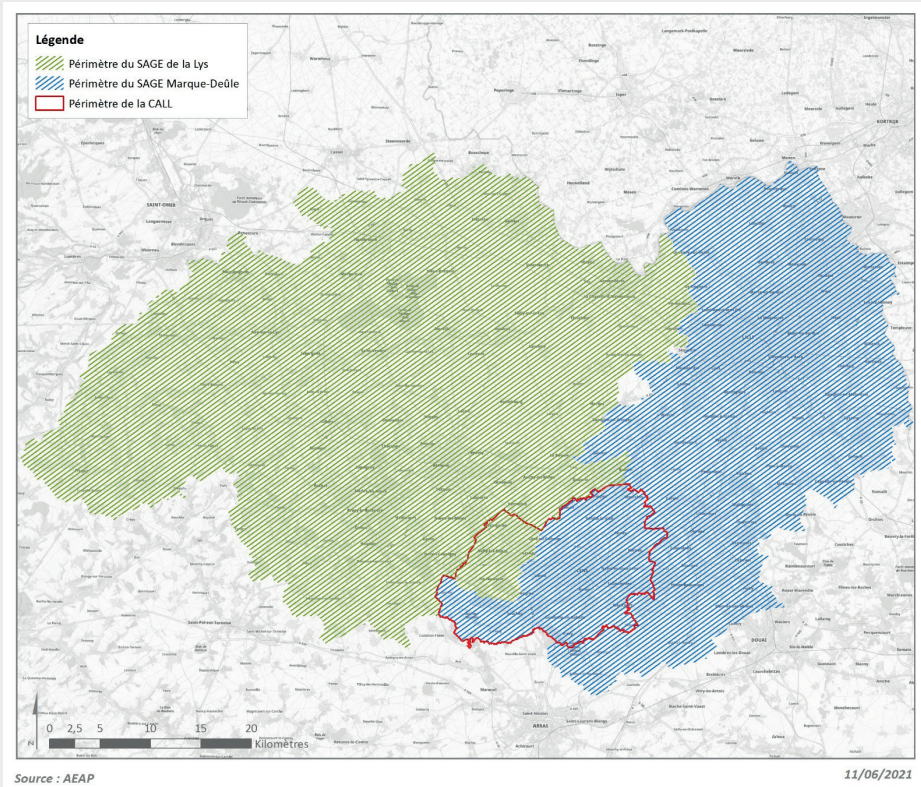
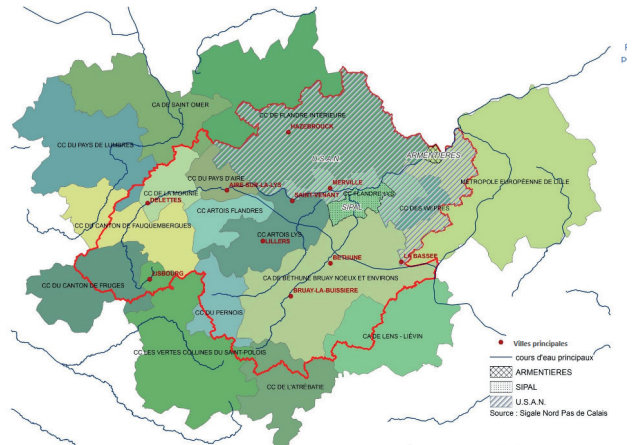
Le système d'assainissement de Mazingarbe dépend du Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la Lys approuvé par arrêté inter-préfectoral du 06 août 2010 et révisé le 06 août 2010 et le 20 septembre 2019.

Les systèmes d'assainissement de Wingles, Loison, Fouquières, Acheville, Gouy-Servins, Servins et Villers relèvent du SAGE Marque-Deûle approuvé par arrêté inter-préfectoral du 28 février 2020.

Carte des communes et intercommunalités au sein du SAGE Marque-Deûle depuis le 16/03/2020



Carte des intercommunalités au sein du SAGE de la Lys



Source : AEAP

11/06/2021

LE SUIVI DES OPÉRATEURS

Les élus de la CALL ont souhaité renforcer la direction eaux et réseaux par la mise en place d'une entité en charge du suivi des opérateurs. En effet, la DER est en contact avec des opérateurs qui nécessitent un suivi permanent. On peut citer notamment le délégataire du service public d'assainissement.

Une procédure a été lancée et a autorisé le Président (délibération du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020) à signer un contrat de concession de service public avec l'entreprise Véolia eau, qui a créé la société CALLEA, société dédiée pour ce contrat qui a débuté le 1er mai 2021.

À travers ce contrat, la CALL a introduit des objectifs de performance et des frais de contrôle qui permettent de suivre les engagements prévus tout en se donnant les moyens. En 2021, cette entité est constituée d'un agent et sera renforcé en 2022 par l'arrivée de 2 personnes supplémentaires.

L'arrivée d'un agent dédié à cette thématique au mois de septembre a permis une meilleure fluidité des relations avec les acteurs du territoire. Meilleur suivi des opérateurs de radiotéléphonie, optimisation des dépenses du délégataire, ces missions ont aujourd'hui un aspect opérationnel indispensable pour le suivi des dépenses de notre collectivité. C'est aussi cette entité qui a permis d'affirmer davantage l'importance du suivi de nos ouvrages et la mise en place d'une vraie stratégie de gestion patrimoniale.

Ce nouveau contrat a permis de tirer des bénéfices importants pour notre collectivité à plusieurs niveaux :

- D'un point de vue de la réduction des consommations énergétique. En effet, des actions significatives sont en cours de déploiement pour réduire l'empreinte carbone du service. On peut citer notamment la pose d'un champ de panneaux photovoltaïques sur la station de Loison sous Lens, la mise en œuvre de la norme ISO 50001 qui concerne le management de l'énergie ou encore une politique de renouvellement écoresponsable par le remplacement systématique d'équipements moins énergivores
- D'un point de vue environnemental. Ce contrat a introduit des objectifs de performance pour respecter la réglementation et en particulier l'arrêté du 21 juillet 2015. La finalité étant de diminuer très significativement les rejets au milieu naturel
- D'un point de vue de la préservation de la ressource. Plusieurs actions majeures et innovantes vont être mises en œuvre. On peut citer la mise en place de deux unités de réutilisation d'eaux usées traitées. La CALL est l'une des premières collectivités de France à déployer ces dispositifs qui permettront de réduire les consommations d'eau potable et ainsi limiter la pression sur la ressource. Une autre action significative est le contrôle de la partie privée des branchements qui permettra de s'assurer que les rejets au réseau soient réalisés correctement et ainsi limiter les phénomènes d'infiltration d'eau usées dans les nappes, tout en limitant les phénomènes d'infiltration d'eaux claires parasites
- D'un point de vue financier, la baisse de la rémunération du délégataire permet à la collectivité d'investir davantage pour la pérennité du service. Ainsi, le volume d'investissement va continuer de progresser ces prochaines années.

LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET DES USAGERS

Le service usages et services au public a été créé en 2019. Ce service est le point d'entrée pour les usagers de notre territoire en matière d'eau et d'assainissement.

Suite à l'évolution des missions et en particulier à la mise en place de contrôles de conformité, le service s'est recentré sur l'accompagnement des usagers pour devenir le service « accompagnement des projets et des usagers ». Le recrutement d'agents est encore en cours. Au contact direct de la population et des partenaires du territoire, ce service vient accompagner les porteurs de projets sur la partie eau et assainissement que ça soit en interne comme en externe.

Outre l'activité liée aux demandes écrites, qui seront détaillées ci-après, les activités sont les suivantes :

- L'accueil physique ou téléphonique des usagers ayant une demande sur les questions d'eau et/ou d'assainissement
- Les rendez vous terrain qui permettent d'assurer un accompagnement des usagers, notamment en phase travaux
- Le suivi des chantiers d'aménagement (cité Schweitzer à Liévin ou îlot Parmentier à Lens par exemple)
- L'intégration des nouveaux ouvrages, en lien avec les aménageurs du territoire
- La communication et la sensibilisation autour de l'eau et spécifiquement cette année sur la gestion des eaux de pluie par le forum national

LE FORUM NATIONAL DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

La Communauté d'agglomération a eu l'honneur d'accueillir le forum national de gestion des eaux pluviales au stade Bollaert les 18 et 19 Novembre 2021.



Séance plénière d'ouverture du forum national des gestion des eaux pluviales

Cet événement a permis de faire découvrir notre territoire aux plus grands experts français et de faire émerger une prise de conscience des enjeux autour de cette question.

Le forum en quelques chiffres :

- 71 intervenants et 45 exposants
- 21 conférences, articulées autour de 2 séances plénières, de 16 ateliers thématiques et de 2 focus entreprises
- 1 visite guidée du Louvre-Lens organisée par la CALL également

LA PÉDAGOGIE PAR LE STREET-ART

Un suivi des animations proposées dans le cadre du contrat de CSP avec Veolia a été mis en place. Il permet d'intervenir auprès des enfants du territoire (centres d'accueil de jeunesse, ou centres aérés) dans le cadre de l'animation de sensibilisation aux rejets dans les bouches d'égout. La commune d'Hulluch a été la 1ère à investir ce projet de sensibilisation en juillet 2021.



Un développement de l'activité sera mis en place pour 2022, avec une sensibilisation du jeune public sur les enjeux en matière d'eau et d'assainissement. Chaque année, 5 à 6 communes pourront solliciter cette animation avec leurs jeunes. Une intervention par commune sera programmée dans la durée du contrat de CSP.

LA GESTION DES ACTES D'URBANISME

Le bureau Police des Réseaux consacre exclusivement son activité au service de nos administrés. Il s'agit de la clé d'entrée pour les usagers souhaitant avoir accès aux services publics d'eau et d'assainissement.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Demandes d'avis sur actes d'urbanisme	312	378	888	814	792	651	895	750	854
Demandes d'information relative à la situation de bien vis-à-vis de l'assainissement lors de ventes immobilières	1225	1252	1250	1515	1656	1830	1905	1677	1376
Demandes de raccordement	272	229	245	298	226	244	478	308	410
Demandes de subventions	120	22	41	27	54	29	27	55	57
Demandes d'assainissement non collectif	inc.	inc.	8	10	15	14	10	8	6
Total	1929	1881	2432	2664	2743	2768	3315	2798	2703

Il convient d'ajouter à ces demandes, le traitement des contrôles d'installations intérieures instaurés depuis le démarrage de ce nouveau contrat, qui représentera à termes plus de 5500 contrôles chaque année (1427 en 2021).

ACCOMPAGNEMENT DES GRANDS PROJETS

La DER est impliquée dans les travaux que la CALL elle-même, les communes et les aménageurs privés mènent sur son territoire. Ses rôles : conseiller et accompagner les acteurs de l'aménagement et prescrire les règles pour une harmonisation de la gestion des eaux, tant en avant-projet qu'en phase chantier jusqu'à la rétrocession des ouvrages.

Cités ERBM/NPNRU :

- Cité 12/14 à Lens
- Cité 4 à Lens
- Cité 10 à Méricourt

ZAC centralité :

- Îlot Parmentier
- Îlot Fréchet
- Quartier des Gares

Quartier Jaurès à Liévin

Quadraparc II à Bully-les-Mines

En avant-projet, accompagner les services de la CALL et leurs maîtres d'œuvre :

>> Vers une gestion intégrée des eaux de pluie :

- Nécessité de mettre en place les îlots de fraîcheur,
- Travailler avec le paysager plutôt que le tout tuyau,
- Remettre de la visibilité sur l'eau qui peut être un atout au-delà de l'image négative renvoyée par les inondations
- Communiquer sur le panel d'outils naturels qui existe : arbre de pluie, jardin de pluie, revêtements perméables, végétalisation des espaces, etc.

>> Pour une prise en compte des contraintes de terrain existantes :

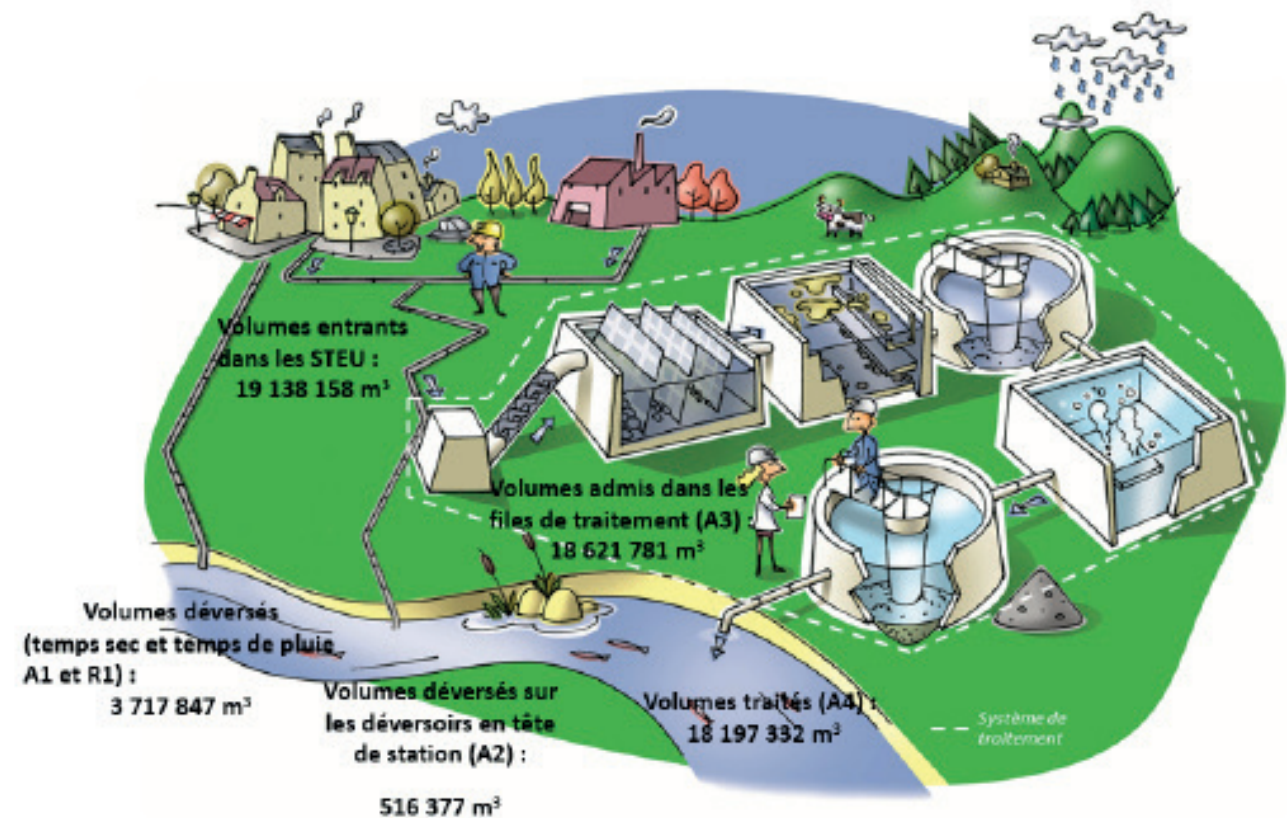
- Demander et suivre les référencements de réseaux pour établir des servitudes,
- Vérifier la nécessité de déplacements de réseaux,
- Demander et suivre des investigations pour une gestion optimale et une intégration des ouvrages dans les projets

Une continuité de suivi est assurée pendant la phase travaux (îlots Parmentier et Fréchet). En phase finale, une analyse des éléments de demande de rétrocession des ouvrages et un suivi des contrôles assainissement en domaine privé, sont réalisés à l'avancement.

BILAN TECHNIQUE 2021

BILAN GLOBAL

Le bilan global des volumes collectés, déversés et traités sur l'ensemble des systèmes d'assainissement du territoire est reporté sur le schéma ci-dessous.



Synthèse globale des systèmes d'assainissement

ABONNÉS ET ASSIETTE DE LA REDEVANCE

	2017	2018	2019	2020	2021	N/N-1
Nombre d'abonnés (clients) desservis	111 994	112 511	113 463	114 143	114 937	0,7%
Abonnés sur le périmètre du service	103 325	103 798	104 717	105 370	106 105	0,7%
Autres services (réception d'effluent)	8 669	8 713	8 746	8 773	8 832	0,7%
Assiette de la redevance (m3)	10 339 745	10 223 533	9 791 164	9 635 194	9 919 115	2,9%
Effluent collecté sur le périmètre du service	9 659 951	9 536 489	9 103 386	8 953 612	9 204 410	2,8%
Autres services (réception d'effluent)	679 794	687 044	687 778	681 582	714 705	4,9%

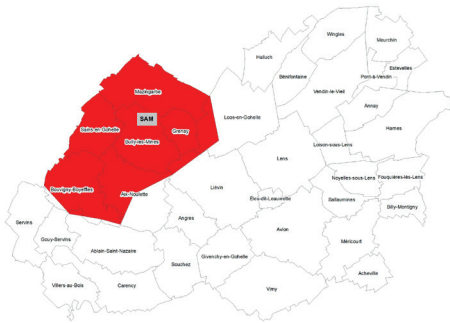
PRODUCTION DE BOUE

En 2021, 3 841.7 tonnes de boues (matière sèche) ont été produites au total. Depuis 2000, une partie des boues d'épuration est co-compostée à Graincourt-lès-Havrincourt avec les déchets végétaux de la Communauté d'Agglomération issus de la collecte sélective. Depuis novembre 2005, le compost est conforme à la norme NF U44-095 ; il s'agit donc désormais d'un « sous-produit » dispensé de plan d'épandage et non plus d'un « déchet ».

Une partie des boues de Mazingarbe fait l'objet d'un épandage direct en agriculture en saison favorable (6 mois) ; la déclaration réglementaire a été faite. Depuis 2009, une partie des boues est envoyée dans une unité de méthanisation.

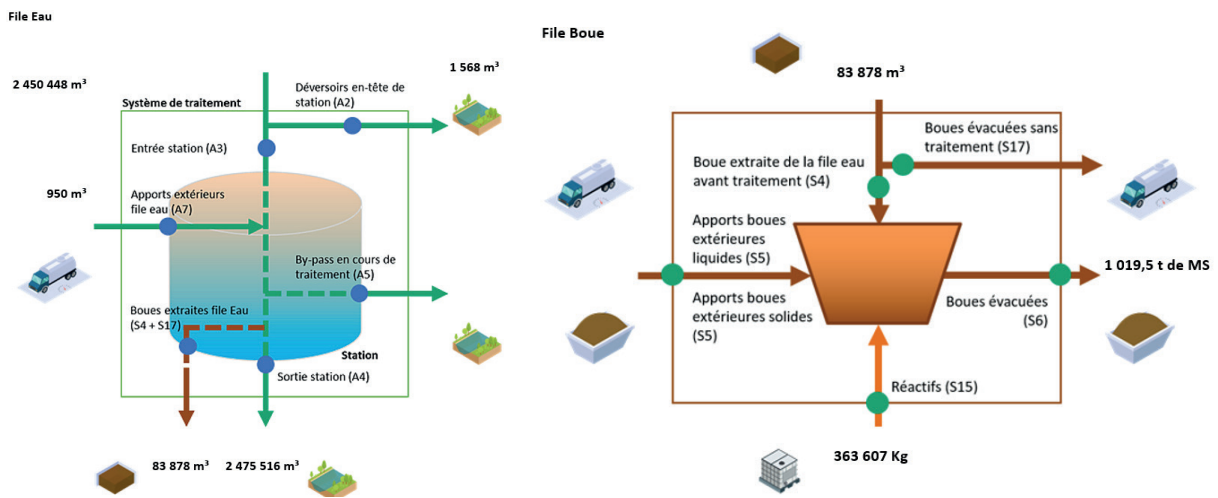
BILAN PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Les indicateurs de performance du système d'assainissement de Mazingarbe



Selon le jugement de conformité émis par le service police de l'eau, pour 2021, le système d'assainissement de Mazingarbe est conforme.

Le système de traitement est conforme pour l'année 2021

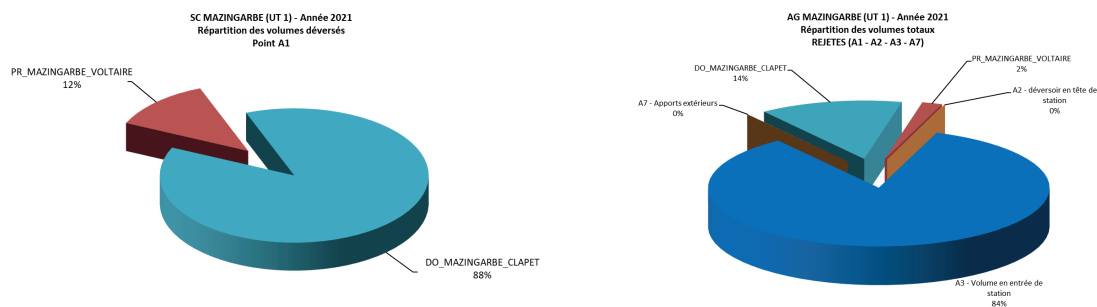


		2019	2020	2021	Diff. An/An-1[%]
[mm/an]	Pluviométrie	747	784	933	19%
[m3/an]	Entrée A3	2 217 915	2 305 628	2 450 448	6%
	Sortie A4	2 260 375	2 361 699	2 475 516	5%
	Déversoir en tête de station A2	38 852	4 199	1568	-63%
	By-pass A5	NC	NC	NC	
Nbre de jour avec déversement	Déversoir en tête de station A2	11	2	3	50%
	By-pass A5	NC	NC	NC	

Le système de collecte est en cours de conformité pour l'année 2021

Les volumes totaux déversés aux points A1 en 2021 sont de 448 485 m³. Pour mémoire, ils étaient de 267 005 m³ en 2020.

Point de déversement (A1)	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Dévers.	Rejets DCO	Rejets MES	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	Nb/an	Min/an	M3/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an
DO_MAZINGARBE_CLAPET	54	8 077	393 128	101 463	99 654	31 675	5 050	794
PR_MAZINGARBE_VOLTARE	82	26 072	55 357					



En 2021, les volumes déversés sont en augmentation de 74% par rapport à 2020.

Les volumes déversés par le DO - MAZINGARBE - Clapet représentent 88% des volumes totaux déversés aux points A1 du système de collecte.

Critère de conformité temps de pluie

L'arrêté du 21 juillet 2015 est venu renforcer les obligations pour les structures compétentes en matière d'assainissement en leur demandant, notamment, de se positionner, sur le choix d'un critère de conformité en temps de pluie pour chaque système d'assainissement.

Pour le SAM, la CALL a choisi le critère flux

Critères de conformité	seuil	2018	2019	2020	2021
Volumes déversés aux points A1 (%)	<5		12,7	10,4	15,5

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

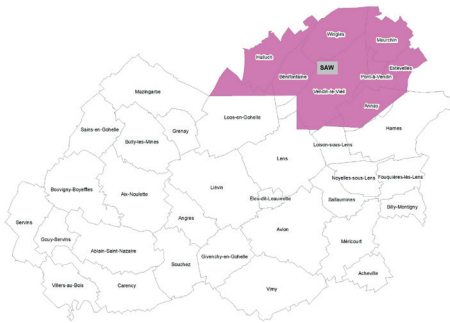
Le choix du critère doit être accompagné d'un plan d'action visant à respecter celui-ci.

Programme d'amélioration

Plan d'actions conformité du système d'assainissement de Mazingarbe							
Objectif TS : 2021 Objectif TP : critère flux 2023							
Programme d'actions	Déconnexion/résultat (volume surface linéaire)	objectifs	planning (étude, trvx, date butoire)			statut (en cours, cloturé, à définir)	
Système de Collecte							
optimisation du fonctionnement	création du modèle hydraulique	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du SC	étude	trvx	date butoire		
	Mise en place du diagnostic permanent	Sous sectoriser les apports ECP	2021	2022	2023	à démarrer	
	renforcement des équipements d'autosurveillance	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du SC	2021	2022	2022	démarrée 1er mai	

BILAN PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

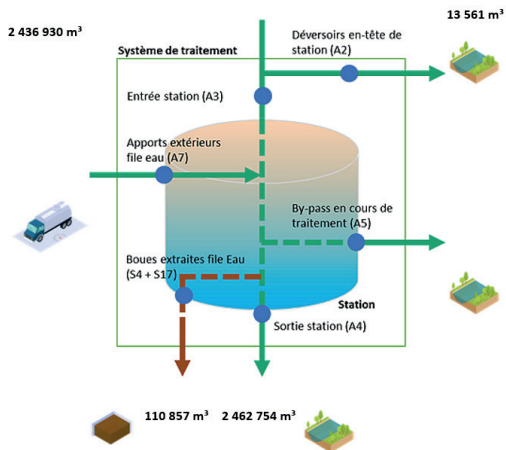
Les indicateurs de performances du système d'assainissement de Wingles



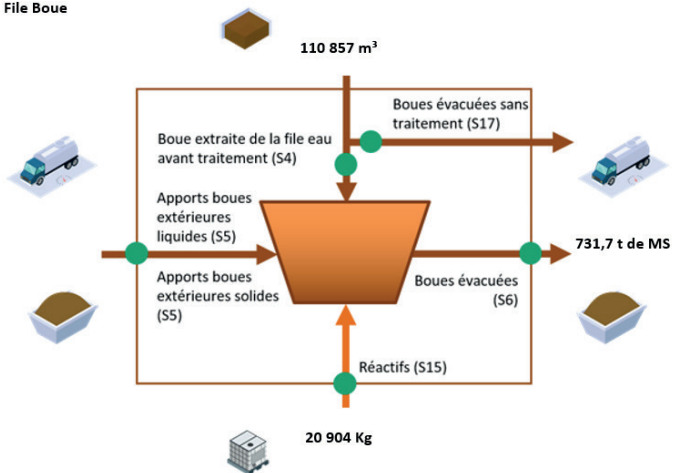
Selon le jugement de conformité émis par le service police de l'eau, pour 2021, le système d'assainissement de Wingles est conforme.

Le système de traitement est conforme pour l'année 2021

File Eau



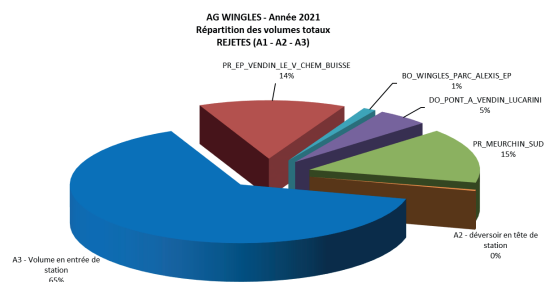
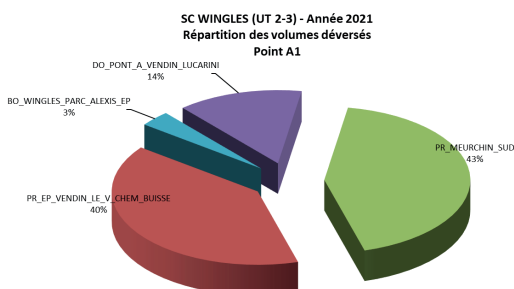
File Boue



		2019	2020	2021	Diff. An/An-1[%]
[mm/an]	Pluviométrie	494	565	823	46%
[m3/an]	Entrée A3	1 812 943	1 930 979	2 436 930	26%
	Sortie A4	1 872 609	1 897 580	2 462 754	30%
	Déversoir en tête de station A2	133	1 786	13 561	659%
	By-pass A5	NC	NC	NC	
Nbre de jours avec déversement	Déversoir en tête de station A2	1	2	6	200%
	By-pass A5	NC	NC	NC	

Le système de collecte est non conforme pour l'année 2021

Les volumes totaux déversés aux points A1 en 2021 sont de 1 508 512 m³. Pour mémoire, ils étaient de 1 290 648 m³ en 2020.



Point de déversement (A1 et R1)	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Dévers.	Rejets DCO	Rejets MES	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	Nb/an	Min/an	M3/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an
PR_EP_VENDIN_LE_V_CHEM_BUISSE	331	16 892	528 939	250 453	99 176	92 919	20 126	2 634
BO_WINGLES_PARC_ALEXIS_EP	22	7 232	45 784	41 022	23 670	13 911	1 274	223
DO_PONT_A_VENDIN_LUCARINI	98	38 266	185 708					
PR_MEURCHIN_SUD	222	49 769	572 620					
PR_HULLUCH_VOLTAIRE	27	2 264	6 442					
DO_ANNAY_SOUS_LENS_KLEBER	89	53 922	169 019					

Certains DO sont influencés par la présence d'ECP (ressuyage et eaux de nappe) : PR – VENDIN-LE-VIEIL - chemin de la Buisse et PR - MEURCHIN SUD - chemin des Près chemin du Halage. En 2021, les déversements des points LA BUISSE et MEURCHIN SUD représentent respectivement 40% (56% en 2019 ; 57 en 2020) et 43% (26% en 2019 ; 31% en 2020) des volumes déversés totaux annuels sur l'ensemble des points A1 du système de collecte.

Critère de conformité temps de pluie

L'arrêté du 21 juillet 2015 est venu renforcer les obligations pour les structures compétentes en matière d'assainissement en leur demandant, notamment, de se positionner sur le choix d'un critère de conformité en temps de pluie pour chaque système d'assainissement.

Pour le SAW, la CALL a choisi le critère volume :

Critères de conformité	seuil	2018	2019	2020	2021
Volumes déversés aux points A1 (%)	<5	40	39,5	38,7	35,2

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

Le choix du critère doit être accompagné d'un plan d'action visant à respecter celui-ci.

Programme d'amélioration

Plan d'actions conformité du système d'assainissement de Wingles Objectif TS : 2023 Objectif TP : volume 2025							
Programme d'actions	Déconnexion/résultat (volume surface linéaire)	objectifs	planning			statut (en cours, cloturé, à définir)	
			étude	trvx	date butoie		
optimisation du fonctionnement	renforcement des équipements d'autosurveillance				2022	démarrée 1er mai	
	gestion dynamique des flux	-50 000 m3	limiter les rejets au milieu naturel	2021	2023	2024	démarrée 1er mai
	stockage en réseau	-300 000 m3/an	limiter les rejets au milieu naturel	2021-2023	2023-2026	2024	démarrée 1er mai
	PR Vendin Labuisse	-100 000 m3/an	Suppression des points limitants	2021		2023	démarrée 1er mai
réhabilitation des réseaux (étanchéification)	PR Meurchin Sud	-300 000 m3/an	réduction des ECPP			2022	finalisation
	amont PR Buquet	400 ml	réduction des ECPP	2021-2022	2023-2024	2024	à démarrer
	Secteur Pont à vendin	600 ml	réduction des ECPP	2021-2023	2023-2024	2024	à démarrer
Déconnexion des EP	programme CALL-secteur rural	volume; surface	réduction des ECPP	2021-2022		2024	à démarrer
	programme CCSP - réseau	- 100 000 m3/an	réduction des ECM	2021	2022	2024	démarrée 1er mai

BILAN PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

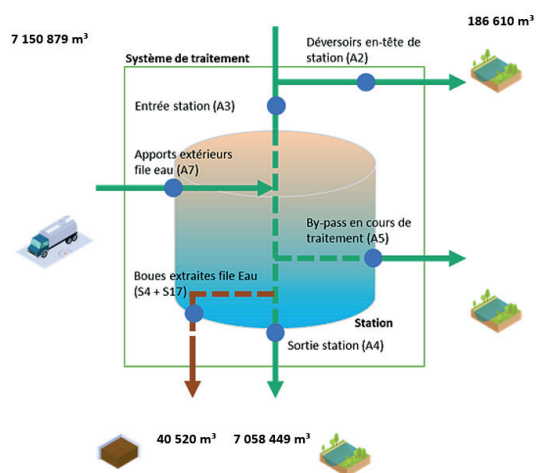
Les indicateurs de performance du système d'assainissement de Loison-sous-Lens



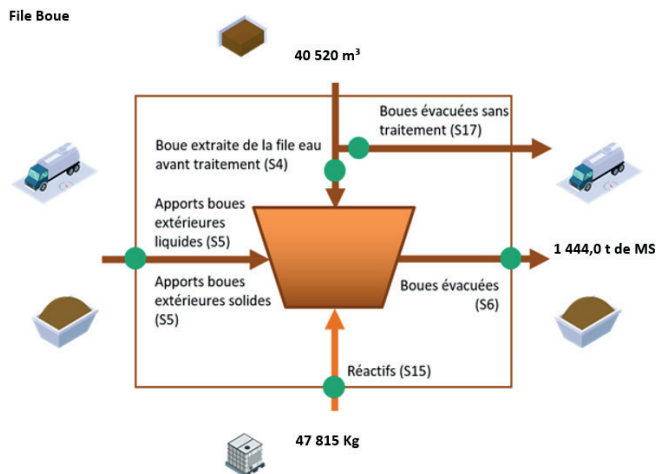
Selon le jugement de conformité émis par le service police de l'eau, pour 2021, le système d'assainissement de Loison-sous-Lens est conforme.

Le système de traitement est conforme pour l'année 2021

File Eau



File Boue

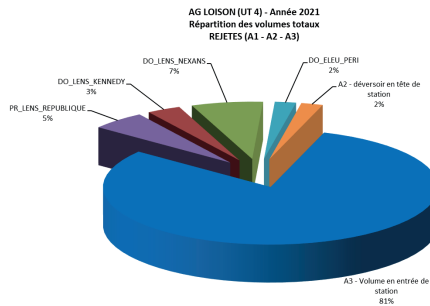
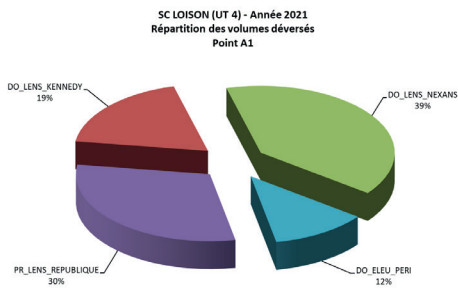


		2019	2020	2021	Diff. An/An-1[%]
[mm/an]	Pluviométrie	528	576	823	43%
[m3/an]	Entrée A3	6 596 676	6 892 453	7 150 879	4%
	Sortie A4	6 515 740	6 873 590	7 058 449	3%
	Déversoir en tête de station A2	72 550	159 140	186 610	17%
	By-pass A5	NC	NC	NC	
Nbre de jours avec déversement	Déversoir en tête de station A2	51	57	70	23%
	By-pass A5	NC	NC	NC	

Le système de collecte est en cours de conformité pour l'année 2020

Les volumes totaux déversés aux points A1 en 2021 sont de 1 558 465 m³. Pour mémoire, ils étaient de 1 550 224 m³ en 2020.

Point de déversement (A1)	Total Annuel							
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Dévers.	Rejets DCO	Rejets MES	Rejets DBO5	Rejets NTK	Rejets Ptot
	Nb/an	Min/an	M3/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an	Kg/an
PR_LENS_REPUBLIQUE	106	26 736	473 005	248 484	146 239	58 889	8 717	1 599
DO_LENS_KENNEDY	233	87 886	289 389	175 176	101 141	61 301	9 081	1 369
DO_LENS_NEXANS	126	44 875	614 565	550 036	269 794	228 627	30 406	4 468
DO_ELEU_PERI	73	16 733	181 506	86 034	50 800	27 794	3 999	601



Les déversements du DO PR - LENS - Place de la République et du DO - LENS - usine NEXANS représentent respectivement 30% (45% en 2019 ; 28% en 2020) et 39% (23% en 2019 ; 33% en 2020) des volumes totaux annuels déversés aux points A1 du système de collecte.

Critère de conformité temps de pluie

L'arrêté du 21 juillet 2015 est venu renforcer les obligations pour les structures compétentes en matière d'assainissement en leur demandant, notamment, de se positionner sur le choix d'un critère de conformité en temps de pluie pour chaque système d'assainissement.

Pour le SAL, la CALL a choisi le critère volume sont :

Critères de conformité	seuil	2018	2019	2020	2021
Flux déversés aux points A1 (%)	<5	15	18,5	18	17,5

Les volumes produits par le système d'assainissement sont déversés en quantité importante au milieu naturel en raison de la nature "unitaire" du réseau et de la présence d'ECP dans ce dernier.

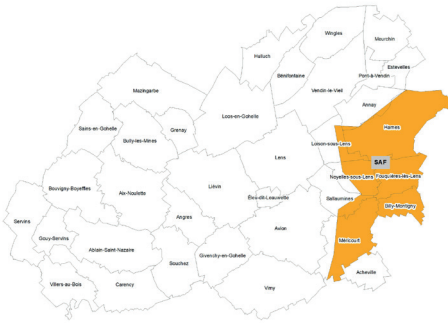
Le choix du critère doit être accompagné d'un plan d'action visant à respecter celui-ci.

Programme d'amélioration

Plan d'actions conformité du système d'assainissement de Loison-sous-Lens							
Objectif temps sec : 2022 Objectif temps de pluie volume : 10% en 2026 - 5% en 2030							
Programme d'actions	Déconnexion/résultat (volume surface linéaire)	objectifs	planning (étude, trvx, date butoire)			statut (en cours, cloturé, à définir)	
Système de Traitement							
optimisation du TP		Amélioration de la connaissance du fonctionnement du ST	étude	trvx	date butoire	à démarrer	
				2023	2023		
Système de Collecte							
optimisation du fonctionnement	création du modèle hydraulique	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du SC	étude		2023 - 2026	démarrée 1er mai	
	complément au diagnostic permanent	Sous sectoriser les apports ECP	2021		2026	démarrée 1er mai	
	renforcement des équipements d'autosurveillance	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du SC	2021	2022	2022	démarrée 1er mai	
	Gestion dynamique des flux	-300 000 m3/an	limiter les rejets au milieu naturel	2022		2024-2026	à démarrer à démarrer à démarrer à démarrer
	stockage en réseau	-250 000 m3/an	limiter les rejets au milieu naturel	2021-2022	2022-2024	2024	démarrée 1er mai
réhabilitation des réseaux	1 000 ml	réduction des ECPP	2022-2024	2024-2030	2030	à démarrer à démarrer	
Déconnexion des EP	Programme CALL - secteur rural	limiter les rejets au milieu naturel		2022-2026	2030	en cours	
	Fonds de recherche BRGM		2021		2027	démarrée 1er mai	
	Programme CCSP	-150 000 m3/an		2022	2026	à démarrer	

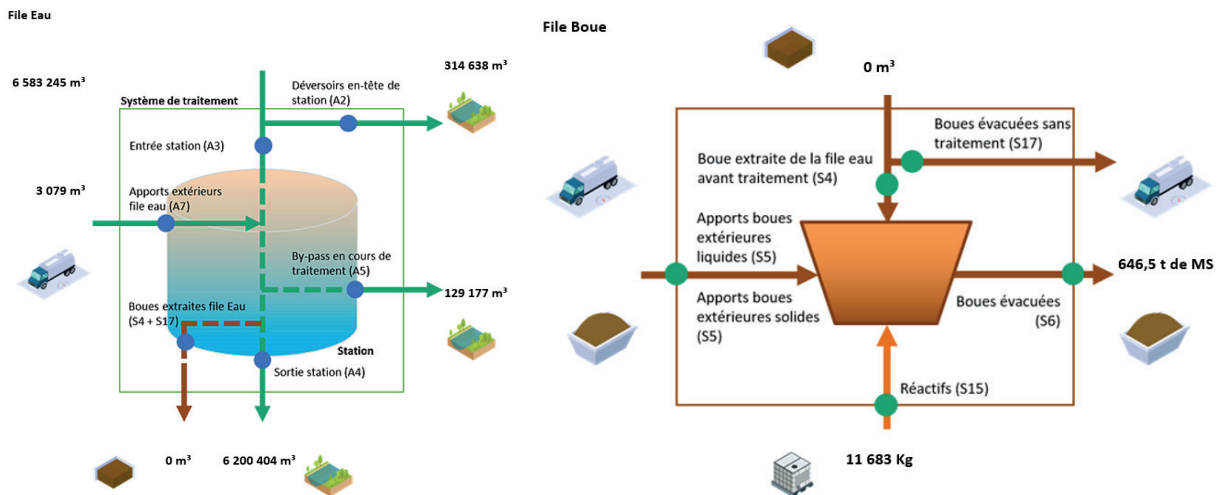
BILAN PAR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

Les indicateurs de performance du système d'assainissement de Fouquières-lez-Lens



Selon le jugement de conformité émis par le service police de l'eau, pour 2021, le système d'assainissement de Fouquières les Lens est conforme.

Le système de traitement est conforme pour l'année 2021

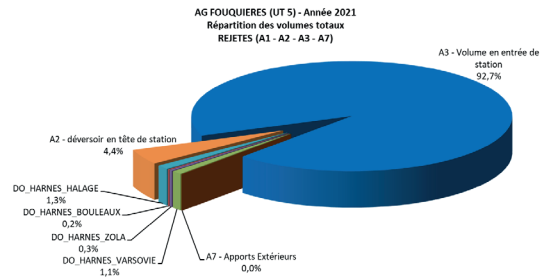
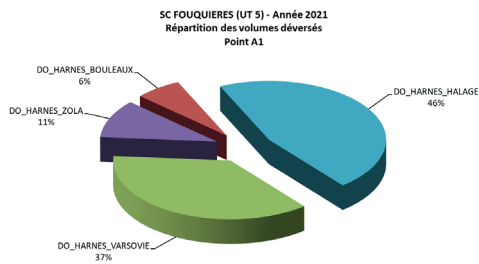


		2019	2020	2021	Diff. An/An-1[%]
[mm/an]	Pluviométrie	699	699	897	28%
[m3/an]	Entrée A3	4 895 912	5 989 300	6 583 245	10%
	Sortie A4	4 557 238	5 477 057	6 200 404	13%
	Déversoir en tête de station A2	226 831	170 729	314 638	84%
	By-pass A5	26 264	49 812	129 177	159%
Nbre de jours avec déversement	Déversoir en tête de station A2	80	79	95	20%
	By-pass A5	73	147	114	-22%

Le système de collecte est conforme pour l'année 2021

Les volumes totaux déversés aux point A1 en 2021 sont de 202 385 m³. Pour mémoire, ils étaient de 106 008 m³ en 2020.

Point de déversement	Total Annuel		
	Nombre Dévers.	Durée Dévers.	Volume Dévers.
	Nb/an	Min/an	M3/an
DO_HARNES_VARSOVIE	108	29 800	74 975
DO_HARNES_ZOLA	91	18 238	21 280
DO_HARNES_BOULEAUX	60	10 060	13 036
DO_HARNES_HALAGE	110	25 337	93 094



La pluviométrie de l'année 2021, en hausse de 28% par rapport à 2020, a fortement contribué à l'augmentation des volumes totaux annuels déversés (+91%).

Les volumes déversés au DO - HARNES - chemin du Halage et au DO - HARNES - rue de Varsovie représentent respectivement 46% (49% en 2019 avec bouchures ; 43% en 2020) et 37% (35% en 2019 ; 47% en 2020) des volumes totaux annuels déversés sur l'ensemble des point A1 du système de collecte.

Critère de conformité temps de pluie

L'arrêté du 21 juillet 2015 est venu renforcer les obligations pour les structures compétentes en matière d'assainissement en leur demandant, notamment, de se positionner sur le choix d'un critère de conformité en temps de pluie pour chaque système d'assainissement.

Pour le SAF, la CALL a choisi le critère volume :

Critères de conformité	seuil	2018	2019	2020	2021
Flux déversés aux points A1 (%)	<5	3	2,9	<5	<5

Le choix du critère doit être accompagné d'un plan d'action visant à respecter celui-ci.

Programme d'amélioration

Plan d'actions conformité du système d'assainissement de Fouquières							
Objectif TS : 2021 Objectif TP volume 2021							
Programme d'actions	Déconnexion/résultat (volume surface linéaire)	objectifs	planning (étude, trvx, date butoire)			statut (en cours, cloturé, à définir)	
			étude	trvx	date butoire		
Système de Collecte							
optimisation du fonctionnement	création du modèle hydraulique	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du SC	2023		2024	à démarrer	
	Mise en place du diagnostic permanent	Sous sectoriser les apports ECP	2021	2022	2023	démarrée 1er mai	
	renforcement des équipements d'autosurveillance	Amélioration de la connaissance du fonctionnement du SC	2021	2022	2022	démarrée 1er mai	

Les indicateurs de performance du système d'assainissement d'Acheville

Selon le jugement de conformité émis par le service police de l'eau, pour 2021, le système d'assainissement d'Acheville est conforme.

Les indicateurs de performance du système d'assainissement de Servins

Selon le jugement de conformité émis par le service police de l'eau, pour 2021, le système d'assainissement de Servins est conforme.

Les indicateurs de performance du système d'assainissement de Villers-au-Bois

Selon le jugement de conformité émis par le service police de l'eau, pour 2021, le système d'assainissement de Villers au Bois est conforme.

Les indicateurs de performance du système d'assainissement de Gouy-Servins

Selon le jugement de conformité émis par le service police de l'eau, pour 2021, le système d'assainissement de Gouy-Servins est conforme.

TRAVAUX

Le service met en œuvre chaque année la politique d'investissement communautaire en eau et assainissement sur le territoire de la CALL et assure le suivi des travaux neufs et de maintenance. Le budget 2021 réalisé s'élève à 12.758.176,69 euros. Il intervient auprès de la population pour résoudre toutes sortes de problématiques liées à l'eau et l'assainissement.

Les agents du service sont les référents des communes pour les interventions sur les réseaux et leur renouvellement. En maintenance assainissement, c'est plus de 800 interventions à l'année en relation avec les communes et le délégataire réalisées en toute autonomie par le service (2020 :1150 interventions 2021 : 835 interventions). Il en est de même pour l'eau potable (2020 : 1220 interventions, 2021 : 1578 interventions). En termes de réparations et de remplacement de poteaux incendie, c'est plus de 65 interventions par an (2020 : 68 interventions, 2021 :84 interventions).

ASSAINISSEMENT

Les travaux de maintenance en 2021 sur les réseaux d'assainissement sur le marché à bons de commande pour les 36 communes représentent **un montant de 1.273.411,67 € TTC pour 59 chantiers.**

TRAVAUX NEUFS ASSAINISSEMENT

• **Loos en Gohelle Renouvellement du poste Hoche** : Des travaux importants relatifs à la restructuration du poste de refoulement ont démarré au second semestre 2021 pour un **montant d'environ 1.936.422,47 € TTC.** L'opération qui va s'étaler sur 18 mois représente un budget de **6.496.162,25 € TTC.**

Pour rappel, l'étude diagnostic réalisée par le bureau d'études SETEGUE sur l'ensemble du territoire de la commune de Loos en Gohelle a conclu à la nécessité d'une restructuration du poste de refoulement Hoche. En effet, en cas de saturation des pompes, les effluents se déversent vers un bassin de rétention non étanche de capacité proche de 4000 m³. Ce fonctionnement est à l'origine d'importants rejets d'eaux polluées au milieu naturel à proximité du périmètre éloigné du captage d'eau potable d'Hulluch. La Communauté d'agglomération de Lens Liévin, en tant que gestionnaire de réseaux d'assainissement, a confié au bureau d'études ELCIMAI la maîtrise d'œuvre du projet en 2018. Cette opération de restructuration consiste à réaliser un ouvrage profond étanche (type parois moulées) de 7100 m³ pour y stocker les eaux du réseau unitaire et les renvoyer par pompage à la station d'épuration de Loison-sous-Lens.

Au-delà de la fréquence de pluie annuelle et ses 7100m³ de stockage, les eaux seront renvoyées vers un bassin d'infiltration planté de 6100m³ pour y stocker une pluie d'occurrence décennale. Avec ce projet, la capacité totale de stockage passera de 4000 m³ à 13200 m³.



• **Bully les Mines / Grenay rue Zola, impasse Gervaise et rue Ansart** : Poursuite des travaux d'accompagnement de voirie par la mise en place de bouches d'égout par phase : **185.544,53 € TTC**

• **Billy-Montigny Rues Danton, Parmentier, Salengro, Tréhoux, Camus, Noé** : Poursuite des travaux d'assainissement en accompagnement des travaux de la commune : **18.229,88 € TTC**

• **Annay sous Lens rue Mattéi-Cité Delsaux-RD 917** : Démarrage en juillet 2021 des travaux d'assainissement dans un secteur non desservi par l'assainissement collectif. A terme, ces travaux permettront de raccorder 95 logements et permettront de desservir plus de 200 logements sur la ZAC de la Bois des Mottes par le promoteur Nexity : Dépense 2021 : 551.150,61 € TTC. **L'ensemble des travaux s'élève à 1.379.821,75 € TTC**

• **Liévin Cités Schweitzer-Dunan-Kennedy** : Poursuite en 2021 des travaux de mise en conformité de l'assainissement dans l'ensemble des cités. (1230 ml de tuyau en grés, 105 ml de canalisation D400 réhabilitée par l'intérieur, mise en place de 130 branchements au niveau des habitations). Renouvellement du réseau eau potable (535 ml de tuyau en fonte D100, 760 ml de tuyau PEHD avec la reprise des branchements des 130 habitations) : **133.647,49 € TTC**

• **Sains en Gohelle Avenue Mitterrand Route Départementale 937** : Poursuite en 2021 du renouvellement du réseau d'assainissement avant le réaménagement complet de la route Départementale 937 pour montant de **297.975,48 € TTC**

- Assainissement eaux usées : 845 ml de canalisation en PRV du diamètre 200 au diamètre 600, 670 ml de réhabilitation des collecteurs par l'intérieur du diamètre 300 au diamètre 600

- Assainissement eaux pluviales mise en place d'une chaussée drainante en axe de voirie permettant la déconnexion complète des eaux pluviales sur l'ensemble du tracé.



• *(ci-contre)* **Avion rue Lequeux et les 3 impasses** : Renouvellement du réseau d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de **823.158,24 € TTC**

- Assainissement eaux usées : 480 ml de canalisation en PRV en diamètre 200, 65 branchements, un poste de refoulement et une conduite de refoulement DN 125MM sur 630 ml

- Assainissement eaux pluviales mise en place d'une chaussée drainante en voirie permettant la déconnexion complète des eaux pluviales sur l'ensemble du tracé.

• *(ci-dessous)* **Eleu-dit-Leauwette rue Péri** : Renouvellement du réseau d'assainissement avant le réaménagement complet de la voirie par la commune pour un montant de **575.423,02 € TTC**

- Assainissement eaux usées : 730 ml de canalisation en PRV du diamètre 200 au diamètre 500, 42 branchements.

- Assainissement eaux pluviales mise en place d'une chaussée drainante en voirie permettant la déconnexion complète des eaux pluviales sur l'ensemble du tracé.



PERSPECTIVES 2022

Des travaux importants relatifs à la restructuration du poste de refoulement et la création de bassins de la rue Hoche à Loos en Gohelle se poursuivront en 2022. Ces travaux ont été attribués au groupement d'entreprises Balestra, Spie Batignolles, Sade et Claisse pour le lot 1 bassin génie civil pour un montant de 4.795.334 € HT. Le lot 2 (Bassin paysager) a été attribué à l'entreprise Ramery TP pour un montant de 427.000,00 € HT.

Des travaux d'envergure de mise conformité du réseau d'assainissement et d'eau potable continuerons en 2022 dans les cité Schweitzer-Dunan-Kennedy à Liévin. De gros travaux d'assainissement et d'eau potable se poursuivront également en accompagnement des travaux départementaux et communaux sur la route Départementale 937 avenue Mitterrand à Sains en Gohelle. Des travaux d'extension du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau eau potable vont se poursuivre en 2022 à Annay-sous-Lens sur la route Départementale 917, rue Mattéi, Cité Delsaux, à Eleu-dit-Leauwette rue Péri, à Avion rue Lequeux. Des travaux de dévoiement du collecteur D2000 au niveau de la rue du Docteur Biat à Liévin seront réalisés afin de permettre la construction d'une résidence Séniors. Des travaux d'extension du réseau d'assainissement et de renouvellement du réseau eau potable seront réalisés à Meurchin rue Faure.

Dans le cadre de l'ERBM, des travaux d'assainissement et d'eau potable verront le jour dans la cité des Alouettes à Bully-les-Mines et à Liévin cité des Genettes. Mais aussi à Lens Cité 4 notamment au niveau de l'avenue Maës et de la rue du Moulin.

Des marchés de maîtrise d'œuvre eau-assainissement ERBM seront également préparés en 2022 en partenariat avec les communes de Sallaumines (Cité 4-11, cité 5-12), Harnes (Cité Bellevue), Sains en Gohelle (Cité 10), Méricourt (Cité du Parc et cité des Croisettes) et Lens (Cité 4).

Dans le cadre du réaménagement de la cité 12/14 à Lens (NPNRU) un marché de maîtrise d'œuvre commun sera également lancé avec la ville de Lens pour monter le dossier de consultation des entreprise travaux.

Des études d'eau potable et d'assainissement seront également menées à Noyelles sous Lens rue Schaffner et à **Lens rue Clémenceau afin d'accompagner les travaux de voirie de chaque commune.**

ÉLÉMENTS DE TARIFICATION ET DE FACTURATION - LE PRIX DE L'EAU

Les élus de la CALL ont choisi de ne pas augmenter le prix total de l'eau (eau potable + assainissement) et la contribution aux investissements a été calculée de manière à ce que la facture 120 m³ TTC soit au même tarif que depuis 2014.

La facture ci-dessous correspond à un usager du service d'assainissement collectif :

Année	2020			2021		
	PU(€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)	PU(€/m3)	Quantité (m3)	Montant total (€)
ASSAINISSEMENT			305.5			305.6
Contribution aux investissements	0.881	120	105.7	1.113	120	133.6
Exploitation Veolia	1.223	120	146.8	0.992	120	119
Redevance modernisation	0.210	120	25.2	0.21	120	25.2
TVA 10%	2.314		268.9	2.315		27.8
EAU POTABLE			308.2			308.2
Contribution aux investissements	0.560	115	64.4	0.560	115	64.4
Exploitation Veolia	1.474	120	176.87	1.474	120	176.87
Redevance prélèvement	0.074	120	8.9	0.074	120	8.9
redevance pollution	0.350	120	42.0	0.350	120	42
TVA 5,5%	2.458		16.1	2.458		16.1
TOTAL						
EAU + ASSAINISSEMENT HT			569.8			569.9
TOTAL TTC			613.7			613.8
Dont Agence de l'eau	0.678	120	81.4	0.678	120	81.4

BILAN FINANCIER DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget annexe assainissement retrace l'activité de collecte et de traitement des eaux usées. Il reprend l'ensemble des dépenses et des recettes relatives à la construction, l'entretien et la maintenance des systèmes d'assainissement.

Son statut de service public industriel et commercial emporte les conséquences suivantes :

- l'activité est retracée dans le cadre d'un budget distinct destiné à individualiser le coût du service,
- le financement de l'exploitation du service est notamment assuré par la redevance assainissement,
- le budget annexe assainissement est soumis à la nomenclature comptable M49.

Les principaux éléments du bilan financier de l'exercice 2021 sont les suivants :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		
	CA 2020	CA 2021
Recettes de gestion (1)	11,0M€	12,6M€
Dépenses de gestion (2)	4,1M€	3,3M€
Charge financière nette (3)	2,2M€	2,1M€
Épargne brute (4=1-2-3)	4,8M€	7,2M€
Amortissement de la dette (5)	3,4M€	3,5M€
Épargne nette (6=4-5)	1,4M€	3,7M€
Encours de dette au 31/12/N	59,4M€	58,0M€
Capacité de désendettement (en années)	12,5	8,1

En lien avec l'optimisation des dépenses de gestion et la hausse des recettes de fonctionnement en 2021, les niveaux d'épargnes ont sensiblement progressé de 2020 à 2021 sur le budget annexe assainissement. L'encours de dette a par ailleurs diminué, permettant ainsi d'améliorer la capacité de désendettement et de poursuivre les investissements sur le réseau.

Il est précisé que la capacité dynamique de désendettement est un indicateur permettant de calculer la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service public de l'assainissement, si la CALL affectait à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé. Au 31 décembre 2021, l'encours de dette du budget assainissement s'élève à 58,0 M€ et la capacité de désendettement est de 8,1 ans.

Le compte administratif 2021 fait ressortir une situation financière satisfaisante avec une capacité de désendettement bien inférieure à la durée des emprunts contractés sur ce budget et à la durée de vie moyenne des biens financés.

Masses réelles en M€	CA 2020	CA 2021	Evolution CA 2021 / CA 2020	
			En M€	En %
Assainissement	12,5M€	16,0M€	3,5M€	27,9%
Fonctionnement	5,7M€	4,8M€	-0,9M€	-15,5%
Investissement	6,8M€	11,2M€	4,3M€	63,8%

INDICATEURS DE PERFORMANCES

Indicateurs de performances (assainissement)	2019	2020	2021
Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif [D201.0]	244 709	243 968	243 731
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents industriels au réseau de collecte des eaux usées [D202.0]	53 CSD signées	55 CSD signées	53
Quantité de boues (tMS) issues des ouvrages d'épuration [D203.0]	4 039,3	3 660,7	3 841,6
Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [D204.0]	2,55€/m3	2,55€/m3	2.55/m3
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées [P201.10]	98,6%	98,6%	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [P202.2B]	15	15	15
Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P203.3]	SAF conf ; SAM SAL en cours ; SAW non conf	SAF conf ; SAM SAL en cours ; SAW non conf	SAF conf ; SAM SAL SAW en cours de conf
Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU [P204.3]	5/7	5/7	8/8
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation [P206.3]	100%	100%	100%
Montant des abandons de créance ou des versements à des fonds de solidarité [P207.0]	6 206€	126 €	174%
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers [P251.1]	0.00u/1000	0.02u/1000	0.00u/100
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [P252.2]	8,10	8,08	8,08
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel [P254.3]	98%	100%	100%
Indice de connaissance de rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées [P255.3]	100	100	100
Durée d'extinction de la dette de la collectivité [P256.2]	17 ans	12,5 ans	8,1 ans
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P257.0]	2,83%	3,26%	3,49%
Taux de réclamations [P258.1]	0.00u/1000	0.00u/1000	0.07u/100

RAPPORT ANNUEL 2021

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Communauté d'agglomération de Lens-Liévin
21 rue Marcel Sembat
BP65 - 62302 LENS Cedex

www.agglo-lenslievin.fr

   @AggloLensLievin